DeuxièmeAvis lève 2,5 millions d'euros pour réduire les inégalités d'accès aux experts médicaux

La startup médicale a convaincu les fonds Investir & +, Citizen Capital et Colam Impact de financer le développement de sa base utilisateurs et partenaires.

Temps de lecture : minute

5 septembre 2018

C'est un nouveau palier que franchit la startup médicale <u>DeuxièmeAvis</u>. Après avoir bouclé un premier tour de table en 2016, la jeune pousse vient de lever 2,5 millions d'euros auprès des fonds Investir & +, Citizen Capital et Colam Impact. Cette somme doit permettre à l'entreprise d'élargir sa base d'utilisateurs comme de médecins spécialistes, aujourd'hui composée de plus d'une centaine d'experts. "Nous adressons plus de 300 pathologies actuellement, souligne Pauline d'Orgeval, cofondatrice de DeuxièmeAvis. Or il existe plus de 6000 maladies rares, nous pouvons donc encore beaucoup étendre notre couverture."

Le choix d'investisseurs engagés dans l'entrepreneuriat social n'est pas anodin, alors que de plus en plus de fonds généralistes ou spécialisés s'intéressent aux technologies médicales. "L'idée de DeuxièmeAvis est de réduire les inégalités d'accès à l'expertise médicale, notamment dans les déserts médicaux", rappelle Pauline d'Orgeval. En effet, la plateforme cible plus particulièrement les patients atteints d'un sérieux problème de santé (pathologie rare, longue maladie...), que des médecins non spécialisés peuvent avoir du mal à diagnostiquer.

Surfer sur les évolutions de l'e-santé

La plateforme souhaite également multiplier les partenariats avec des mutuelles qui acceptent de prendre en charge les coûts liés à ce deuxième avis médical. Les accords déjà signés avec Malakoff Médéric, Audiens ou Santiane permettent déjà à un million d'adhérents de bénéficier d'une prise en charge du service. DeuxièmeAvis souhaite notamment recruter des business developers pour accroître le nombre de complémentaires santé partenaires et ainsi donner accès au service à davantage d'adhérents.

Et si l'international est dans la ligne de mire de la startup, son implantation hors des frontières françaises n'est cependant pas pour tout de suite. "Nous souhaitons d'abord sécuriser le marché français avant de nous lancer à l'international, anticipe Pauline d'Orgeval. Nous n'en sommes encore qu'au début de notre histoire." D'autant que le marché français, particulièrement difficile à pénétrer en raison de sa spécificité, s'apparente à une épreuve du feu. "Le développement de nouveaux services ne doit pas casser notre modèle social, dont les Français sont si fiers, explique la cofondatrice. Le remboursement systématique des prestations de santé allonge les délais pour introduire de nouvelles pratiques dans le secteur." Mais le prochain remboursement des téléconsultations, qui entre en vigueur le 15 septembre prochain, et les évolutions rapides de la réglementation autour de l'e-santé laissent entrevoir un avenir dégagé pour DeuxièmeAvis.



À lire aussi Ces défis que la e-santé doit relever pour se développer

Article écrit par Geraldine Russell